

**PRÈS DE 250 PERSONNES ONT ASSISTÉ À LA CONSULTATION PUBLIQUE**  
organisée par la MRC de Bécancour concernant le projet de règlement  
relatif aux zones exposées aux glissements de terrain



La MRC de Bécancour a été identifiée par le ministère de la Sécurité publique comme étant une des régions propices aux glissements de terrain. Dans ce contexte, en 1982, de par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Bécancour ainsi que toutes les MRC du Québec se devaient d'identifier les zones à risques et c'est en 1984, que la MRC de Bécancour adoptait le premier règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur les zones exposées aux glissements de terrain.

En 2012, suite à la réception d'un document modifiant le contrôle de l'utilisation du sol du ministère de la Sécurité publique, la MRC entreprend des modifications à son schéma d'aménagement et de développement révisé. Ces changements entraîneront une nouvelle cartographie pour une partie de la Ville de Bécancour, ainsi que des nouvelles normes prescrites selon les types d'interventions. Le 13 février dernier, la MRC de Bécancour a reçu un avis concernant un assouplissement des normes pour la reconstruction d'un bâtiment principal situé en haut du talus. De plus, il y a la possibilité de lever les interdictions avec la production d'une expertise en géotechnique fait par un ingénieur spécialisé dans le domaine.

Les secteurs visés par le règlement sont les riverains du Fleuve Saint-Laurent à Deschaillons-sur-Saint-Laurent et Saint-Pierre-les-Becquets, une partie de la Ville de Bécancour concernée par la nouvelle cartographie ainsi que l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour. Les normes prescrites visent les types d'intervention telle que, l'agrandissement, la construction ou la reconstruction d'un bâtiment principal, la réfection des infrastructures, des travaux de remblai ou de déblai, etc.

La MRC de Bécancour est sensible aux impacts que cause cette situation. Elle réunira le comité de travail au cours des prochaines semaines qui révisera le projet de règlement en tenant compte des demandes formulées lors de la consultation tenue le 11 mars dernier à Saint-Pierre-les-Becquets. Ce nouveau projet de règlement sera réalisé, en concertation avec des élus et d'un groupe restreint de citoyens concernés. Par la suite, la MRC demandera un avis ministériel au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin d'assurer la conformité du projet de règlement aux orientations gouvernementales. Quels que soient les résultats, la MRC de Bécancour organisera une seconde consultation publique dans quelques mois. Un avis public sera émis à cet effet dans le *Courrier-Sud* et par les municipalités concernées.

Pour plus d'informations sur l'aspect technique des normes, n'hésitez pas à communiquer avec Mme Julie Dumont, aménagiste à la MRC de Bécancour, par téléphone au 819 298-3300 poste 234 ou par courriel à [j.dumont@mrcbecancour.qc.ca](mailto:j.dumont@mrcbecancour.qc.ca).



**vous informé**

**ISABEL ROUETTE**

Conseillère en communication  
Tél. : 819 298-3300 poste 243  
[i.rouette@cldbécancour.qc.ca](mailto:i.rouette@cldbécancour.qc.ca)